

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2010

RÉFORME DE LA REPRÉSENTATION DEVANT LES COURS D'APPEL
(Deuxième lecture) - (n° 2836)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 39

présenté par
M. Decool, M. Robinet, M. Remiller, M. Luca, M. Grand, M. Wojciechowski,
Mme Marland-Militello, Mme Labrette-Ménager, M. Christian Ménard,
Mme Marin, M. Gilard, M. Mach et Mme Branget

ARTICLE 14

À la dernière phrase de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« qui démissionne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il ne s'agit pas ici d'une démission, à la lecture du texte, mais d'un licenciement. Cet amendement vise donc à rétablir cette confusion.